

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
 - Actualités
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - Calendrier
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
 - Nos candidats
 - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- Le Jugement Majoritaire
- <u>Contactez-nous</u> !
- Recherche
- Connexion

Réunion du Conseil Municipal du 24 juin 2021

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 28 juin 2021



Un lapin nous attendait devant le palais des congrés où se réunissait une nouvelle fois le conseil municipal…

Le 24 juin 2021 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal, toujours dans la salle du Châtelard et sans public. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé (les repères temporels sont donnés entre parenthèses).

Yoann Balestrat était absent, représenté par Jean-Sébastien Piel.

Nadège Coucaud était absente, représentée par Aurabelle Pesqué.

Alex Gerbaud était absent.

Noël Laurencier était absent, représenté par Pierre Allard.

Laure Mura était absente, représentée par Lucien Coindeau.

Joëlle Pichon était absente, représentée par Hervé Beaudet.

Didier Roy était absent, représenté par Philippe Gandois.

Nathalie Tarnaud était absente, représentée par Clémence Pique.

Christelle Simonneau sera retardée.

Stéphanie Tricard était absente, représentée par Bernadette Desroches.

** Modification du 29/06/2021 **

L'enregistrement Audio est <u>disponible sur le site de la Mairie</u>. Les repères temporels sont dans les titres des délibérations.

- ** Fin de la modification **
 - <u>Dématérialisation de la transmission des actes d'état-civil avec le Département de la Haute-Vienne (2mn 30s)</u>
 - <u>Cotisation au Comité des Œuvres Sociales à compter du 1er janvier</u> 2021 (5mn 40s)
 - <u>Construction d'une unité centralisée de production alimentaire —</u> Actes modificatifs aux contrats de travaux (6mn 29s)
 - <u>Création de la Commission de Délégation de Service Public visée à l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales Élection de ses membres (9mn 18s)</u>
 - Conventions de servitudes pour l'implantation d'ouvrages de transport d'électricité (10mn 52s)
 - <u>Élaboration d'un nouveau règlement local de publicité (11mn 57s)</u>
 - Tarifs de la taxe Locale sur la publicité extérieure (15mn 06s)
 - Remerciements (28mn 18s)
 - Décisions du Maire
 - Questions Diverses (39mn 40s)

Début de la séance à 18h34.

Le compte-rendu de la séance du 27 mai est en ligne sur le site de la mairie (<u>Compte-Rendu du conseil municipal du 27 mai</u>). L'enregistrement, avec repères temporels, y est également disponible sur la page des <u>comptes-rendus</u>. N'oubliez pas de lire <u>notre propre compte-rendu</u> pour avoir plus de détails.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Dématérialisation de la transmission des actes d'état-civil avec le Département de la Haute-Vienne (2mn 30s)

Dans le cadre du suivi des enfants de moins de 6 ans, le médecin responsable du service de protection maternelle et infantile du Département doit être destinataire des extraits d'actes de naissance et des copies des actes de décès des enfants de moins de 6 ans, conformément aux dispositions de l'article R2112-21 du code de la santé publique. Cet article précise :

Les officiers de l'état civil adressent un extrait d'acte de naissance établi conformément aux dispositions de l'article 11 du décret n° 62-921 du 3 août 1962 modifiant certaines règles relatives aux actes de l'état civil dans les quarante-huit heures de la déclaration de naissance, au médecin responsable du service de protection maternelle et infantile du département dans lequel résident les parents. Ils adressent à ce médecin dans les mêmes conditions une copie de l'acte de décès des enfants âgés de moins de six ans dont les parents résident dans le département.

Il nous est proposé de valider la <u>convention ci-jointe</u> qui a pour objet de fixer les modalités de transmission des données issues de ces documents d'état-civil entre le Département et la Ville.

Je prends la parole :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Puisque le schéma précisant les modalités d'organisation des échanges entre la Ville et le Département se veut être détaillé et exhaustif, il me semble nécessaire de rajouter une étape pour garantir la sécurité des données.

En effet, il faut s'assurer que le fichier CSV créé par les agents de la Mairie soit supprimé une fois transmis sur la plateforme Web. Un fichier CSV étant un fichier texte écrit en clair, il faut éviter tout stockage d'un tel fichier en dehors de l'utilisation spécifique pour lequel il est destiné.

Il est également fait mention que la fonction de Délégué à la Protection des Données (DPD ou DPO) est une prestation externalisée. Je n'ai pas trouvé mention de la société faisant cette prestation. Je l'ai certainement manqué dans les lignes du budget, mais je ne me rappelle pas en avoir vu le coût non plus. Il me semble utile que le prestataire soit mentionné dans ce protocole, et nécessaire que l'information soit disponible quelque part sur le site de la Mairie. À titre personnel, en tout cas, cette information m'intéresse beaucoup.

Merci d'avance.

Stéphanie Fourgeaud et Pierre Allard répondent que pour le DPO, c'était précédemment le cabinet THEMIS, mais le seul intervenant du cabinet est décédé. Une procédure est en cours pour migrer vers le cabinet GAIA. Les informations seront rajoutées une fois le transfert effectué.

Au niveau de la sécurité, ils précisent que c'est le Département qui va gérer cette partie. Je précise alors que je parle bien de la partie du schéma qui parle des actions faites en Mairie, et que ce serait bien que le schéma soit corrigé pour assurer et rassurer.

Voté à l'unanimité.

Cotisation au Comité des Œuvres Sociales à compter du 1er janvier 2021 (5mn 40s)

Il est proposé de fixer les taux de cotisations au Comité des œuvres sociales tels que définis dans la délibération ci-dessous.

CM 2021-06-24 - 1

Voté à l'unanimité.

Construction d'une unité centralisée de production alimentaire — Actes modificatifs aux contrats de travaux (6mn 29s)

Les différents lots de travaux de l'UCPA ont mené à des plus-values ou moins-values. Au niveau global, sur un montant de plus de 2 millions d'euros, il nous est demandé de valider une plus-value d'un peu moins de 34000 euros. Les détails dans la délibération ci-dessous.

CM 2021-06-24 - 2

Voté à l'unanimité.

Création de la Commission de Délégation de Service Public visée à l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales — Élection de ses membres (9mn 18s)

Selon les modalités votées lors du précédent conseil, les membres de la Commission de Délégation de Service Public doivent être élus. Il a été décidé de ne faire qu'une seule liste dont voici les noms :

Titulaires

Bernard BEAUBREUIL Eliane CROCI Thierry GRANET Lucien COINDEAU Nathalie TARNAUD

Suppléants

Claude BALESTRAT Didier LEKIEFS Laurence CHAZELAS Laure MURA Jean-Sébastien PIEL

CM 2021-06-24 - 3

Voté à l'unanimité. (la <u>page des commissions</u> a été mise à jour)

Conventions de servitudes pour l'implantation d'ouvrages de transport d'électricité (10mn 52s)

Enedis envisage le renouvellement d'une ligne électrique haute-tension en vue du raccordement du poste Bellevue 2 sur la commune de Saint-Junien.

Il est proposé de signer la convention ci-dessous, présentée par Enedis.

Convention de servitude ENEDIS Youri Gagarine

Voté à l'unanimité.

Élaboration d'un nouveau règlement local de publicité (11mn 57s)

Il est proposé ici de délibérer sur l'élaboration d'un nouveau règlement de publicité, le règlement précédent étant désormais caduc. Suite à l'évolution de la réglementation, la compétence pour réviser ou modifier le règlement local de publicité (RLP) a été transférée aux intercommunalités, avec la possibilité pour les communes membres de s'y opposer par l'effet d'une minorité de blocage. Les délibérations de six communes de la POL ont permis d'atteindre cette minorité de blocage et de garder ainsi la compétence du RLP au niveau des communes : la commune de Saint-Junien peut donc prescrire l'élaboration d'un nouveau RLP. (La rédaction de ce règlement sera faite ultérieurement avec un travail de la commission urbanisme et proposée par la suite pour validation au conseil municipal)

CM 2021-06-24 - 4

Voté à l'unanimité.

Tarifs de la taxe Locale sur la publicité extérieure (15mn 06s)

En attendant la révision du règlement local de publicité, il reste nécessaire de voter le montant des taxes locales sur la publicité extérieure (pas de changement par rapport à l'an dernier).

Anne-Sophie Chazelle prend alors la parole pour demander pourquoi les tarifs ne sont pas fixés au maximum autorisé. Mireille Chabaud lui répond que les tarifs n'ont pas changé par rapport à l'année dernière, et que l'an dernier ils n'avaient pas non plus changé par rapport à l'année d'avant, exception faite des tarifs pour les enseignes numériques qui avaient été augmentés au maximum. Le montant maximum a

évolué pendant 2 ans, mais il a été décidé de ne pas augmenter les tarifs de publicité pendant cette période compliquée pour les commerçants à cause de la crise sanitaire. Esther Rasoa-Fenosoa prend ensuite la parole pour rappeler aussi que l'exonération des enseignes de moins de 7m2 est un choix pour ne pas pénaliser les petits commerçants du centre ville. Le Maire précise alors que la surface comptée prend en compte les enseignes, mais également tout affichage qu'il pourrait y avoir sur les portes et les vitrines.

Thierry Granet prend ensuite la parole pour se féliciter de l'action de la Mairie depuis plusieurs années sur ce point, en mettant en place ces tarifs et en étant vigilante sur ces règles. Cela a permis de limiter et même réduire les enseignes sauvages et les verrues visuelles que l'on pouvait voir avant.

Frédéric Dauvergne prend la parole pour demander si on ne pourrait pas profiter de ces taxes pour essayer de trouver une manière incitative de réduire la pollution lumineuse avec les enseignes la nuit. Pierre Allard lui répond que la pollution lumineuse est régie par un autre texte qui oblige, ou incite, les entreprises à éteindre leurs enseignes la nuit. Il indique que c'est aux services de la Préfecture de vérifier que ces textes sont respectés. Mireille Chabaud précise que dans leur déclarations pour les taxes sur la publicité extérieure, les entreprises indiquent éteindre leurs enseignes entre 23h et 6h, mais que cela ne garantie pas qu'elles le font. Christophe Wacheux soutient cette démarche de tarification dissuasive, si bien sûr la loi nous y autorise. Le Maire indique alors que ce problème de pollution lumineuse pourrait être rediscuté en commission une fois vérifiés les textes encadrant ces règles spécifiques.

CM 2021-06-24 - 5

Voté à l'unanimité.

Remerciements (28mn 18s)

Remerciements envoyés à la mairie :

- L'Association Chabatz d'Entrar remercie la municipalité pour une subvention.
- L'Association de Retraités et Personnes âgées remercie la municipalité pour une subvention.
- Le planning familial 87 remercie la municipalité pour une subvention.
- Les amis de la Bibliothèque « Espace Panazô » de Saint-Martin de Jussac remercient la municipalité pour une subvention.
- Les Pupilles de l'Enseignement Public remercient la municipalité pour une subvention.
- L'ensemble des buralistes de Saint-Junien remercient Monsieur le Maire pour son intervention auprès de la Française des Jeux.

(28mn 54s) Pierre Allard précise le contexte pour lequel les buralistes l'ont remercié. En effet, La Française des Jeux prévoyait de déplacer des structures dans les grandes surfaces. À la demande des buralistes de Saint-Junien, il est intervenu auprès de la FDJ pour rappeler que la présence de ces bureaux en centre ville était important pour les petits commerces et le maintien de l'attractivité du centre-ville. Thierry Granet précise que c'est l'ensemble des buralistes de la zone de chalandise qui remercient l'intervention efficace du Maire de Saint-Junien.

Frédéric fait part de sa surprise de la démarche de la Française de Jeux car elle s'est engagée auprès des services fiscaux au niveau des paiements de proximité et que leur démarche irait à l'encontre de cela. Thierry Granet indique qu'ils s'étaient même engagés auprès de la Fédération des Buralistes. Pierre Allard signale que ces engagements ont justement été rappelés dans le courrier qu'il leur a fait parvenir et que cela a certainement aidé à changer leurs projets.

Lucien Coindeau prend ensuite la parole pour indiquer qu'il regrette que l'on parle de l'implantation de services qui mènent à l'addiction. Il faut préparer le combat contre l'esclavagisme du jeu. Il souhaite que l'on fasse revenir les citoyens dans les centre-villes avec d'autres moyens que ces désirs de faire fortune qui vont à l'encontre des valeurs de gauche et écologistes qu'il défend, et qu'il faudrait faire revenir les citoyens en centre-ville pour la qualité des produits que l'on trouve dans les commerces plutôt que par ces services de manipulation de l'imaginaire. Pierre Allard lui répond qu'il fallait répondre à l'urgence pour éviter que le problème (et les personnes) ne se déporte vers les grandes surfaces. Il est prévu effectivement de trouver d'autres moyens de redynamiser le centre-ville, notamment avec le manager de centre-ville.

(38mn 47s) Philippe Gandois veut profiter des remerciements pour formuler les siens. Il remercie **les services de la Mairie** pour leur implication dans le projet avec CampingCar Park. Il demande expressément aux directeurs des services de faire suivre ses remerciements à l'ensemble des agents qui ont fait, comme souvent, un travail efficient et efficace.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

Decisions-CM20210624

Questions Diverses (39mn 40s)

Anne-Sophie Chazelle demande des précisions sur l'avancement sur notre demande de recyclage des masques jetables. Pierre Allard répond qu'un travail a été mené cette semaine en bureau de la Communauté de communes.

Une convention va être signée avec une association (ou une start-up ?) de Saint-Junien qui devrait fournir une vingtaine de cartons de récupération qui seraient répartis sur 12 commune de la CCPOL. Les masques récupérés seraient recyclés en cendriers pour les bars et autres lieux publics. Les mégots récupérés dans ces cendriers serviraient alors pour créer du mobilier. Le projet est en cours de finalisation.

Thierry Granet voulait rendre hommage à <u>Gérard Fromanger</u>, artiste engagé que Saint-Junien a eu la chance d'accueillir en 2017 et qui est mort le 18 juin dernier à l'âge de 82 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre Allard annonce la clôture de la séance à 19:21.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- <u>Accueil Actualités</u>
 - Actualités
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - <u>Calendrier</u>
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - Commissions POL
- Départementales 2021
- Municipales 2020
 - Nos candidats
 - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- Réflexions
- <u>Le Jugement Majoritaire</u>
- <u>Contactez-nous !</u>
- Recherche

Réunion du Conseil Municipal du 27 mai 2021

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 28 juin 2021



Réunion du conseil municipal à la salle des congés du Châtelard...

Le 27 mai 2021 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal, toujours dans la salle du Châtelard et sans public. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé (les repères temporels sont donnés entre parenthèses).

Yoann Balestrat était absent, représenté par Anne-Sophie Chazelle.

Mireille Chabaud était absente, représentée par Didier Lekiefs.

Lucien Coindeau était absent, représenté par Pierre Allard.

Béatrice Compère était absente, représentée par Laure Mura.

Alex Gerbaud était absent, représenté par Thierry Granet.

Joëlle Pichon était absente, représentée par Hervé Beaudet.

** Modification du 08/06/2021 **

L'enregistrement Audio est <u>disponible sur le site de la Mairie</u>. Les repères temporels sont dans les titres des délibérations.

** Fin de la modification **

- <u>Dématérialisation de la transmission des actes d'état-civil avec le Département de la Haute-Vienne (2mn 30s)</u>
- <u>Cotisation au Comité des Œuvres Sociales à compter du 1er janvier 2021 (5mn 40s)</u>
- <u>Construction d'une unité centralisée de production alimentaire —</u> Actes modificatifs aux contrats de travaux (6mn 29s)
- <u>Création de la Commission de Délégation de Service Public visée à l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales Élection de ses membres (9mn 18s)</u>
- <u>Conventions de servitudes pour l'implantation d'ouvrages de transport d'électricité (10mn 52s)</u>
- <u>Élaboration d'un nouveau règlement local de publicité (11mn 57s)</u>
- Tarifs de la taxe Locale sur la publicité extérieure (15mn 06s)
- Remerciements (28mn 18s)
- <u>Décisions du Maire</u>
- Questions Diverses (39mn 40s)

Début de la séance à 18h30.

Le compte-rendu de la séance du ler avril est en ligne sur le site de la mairie (<u>Compte-Rendu du conseil municipal du ler avril</u>). L'enregistrement, avec repères temporels, y est également disponible sur la page des <u>comptes-rendus</u>. N'oubliez pas de lire <u>notre propre compte-</u>

rendu pour avoir plus de détails.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Acceptation du legs de monsieur DESBORDES Camille (1mn 52s)

Il est proposé au conseil municipal d'accepter le legs particulier de Monsieur Desbordes Camille, décédé en novembre 2020. Il avait en effet désigné la commune légataire de sa maison cadastrée AL-87 (7 impasse

Macé).

Thierry Granet prend la parole pour rendre hommage à Camille Desbordes. Il rappelle qu'il a été un personnage important de la municipalité et qu'il a donné beaucoup à la commune. Ce dernier acte est dans la continuité de son action.

Voté à l'unanimité.

Service Municipal d'Action Culturelle, action lecture publique et médiathèque — Dépôt de demande d'Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales (4mn 18s)

Dans le cadre du plan « France Relance » initié par le Gouvernement pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, le Centre National du Livre (CNL), alloue sous conditions, une subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales. Cette aide a pour objet de soutenir l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques. La subvention est ouverte en deux phases : l'une en 2021 et l'autre en 2022.

La commune de Saint-Junien souhaite solliciter le concours financier de l'Etat, via le CNL, pour une aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales à hauteur de 25% calculé à partir du montant des crédits alloués par la commune de Saint-Junien à l'achat de livres imprimés pour 2021.

Ci-joint le texte de la délibération :

CM 2021-05-27 - 1

Voté à l'unanimité.

Adhésion de la Ville à l'association APMAC Nouvelle Aquitaine (6mn 52s)

Il est proposé d'adhérer à l'association APMAC Nouvelle Aquitaine pour bénéficier de tarifs avantageux pour la location de matériels de spectacle.

Ci-joint le texte de la délibération :

CM 2021-05-27 - 2

Voté à l'unanimité.

Approbation des Attributions de Compensation Année 2021 (8mn 18s)

Il est proposé d'approuver les compensations pour l'année 2021 telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

CM 2021-05-27 - 3

La nouveauté vient du retrait des compensations pour les chemins de randonnée puisqu'ils sont de nouveau gérés par les collectivités.

Voté à l'unanimité.

Classement de la rue Evariste Galois de voie communale en voie départementale et Transfert de domanialité avec le Département de la Haute-Vienne (9mn 49s)

Cette délibération vise à régulariser un dossier qui traine depuis 2010.

<u>CM 2021-05-27 - 4</u>

Voté à l'unanimité.

Contrat d'apprentissage — service Électricité (11mn 37s)

Il est demandé de valider le recours au contrat d'apprentissage pour le service bâtiment à compter du ler Août 2021, pour une durée de 2 ans, pour préparer un CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques.

Voté à l'unanimité.

Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet identifié – chef de projet « création d'un potager municipal » (13mn 50s)

Il est proposé de créer un poste de contractuel pour mener le projet « création du potager municipal » pour une durée de 12 mois, du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022, le contrat étant renouvelable dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Consultez le texte de la délibération pour plus de détails :

CM 2021-05-27 - 5

Pierre Allard précise que c'est une délibération importante pour le projet car elle marque le début de la partie opérationnelle. Le poste serait contractuel pendant au moins 24 mois, afin de voir si le projet peut être mené à bien, et pourrait faire l'objet d'une titularisation par la suite.

Anne-Sophie Chazelle prend la parole pour demander comment va être géré le volume horaire. Le Maire répond que l'agent aura un forfait annuel de 1607 heures, et que si certaines périodes seront plus chargées, d'autres seront effectivement plus allégées, mais que le contrat respectera bien les obligations légales (respect de l'amplitude des heures de travail notamment).

Voté à l'unanimité.

Création de la Commission de Délégation de Service Public visée à l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales — Dépôt des listes pour élection de ses membres (20mn 41s)

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des procédures relatives aux concessions de services, l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission dénommée Commission de Délégation de Service Public (CDSP) afin qu'elle analyse les dossiers de candidature, qu'elle dresse la liste des candidats admis à présenter une offre et qu'elle émette un avis sur les candidats qui seront invités à participer aux négociations par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public.

Pour notre commune, la CDSP est composée du Maire ou son représentant, Président de la CDSP, et de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

Les membres titulaires et suppléants de la CDSP sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D 1411-3 du Code général des collectivités territoriales).

Avant l'élection de ses membres, il est nécessaire de fixer les modalités de dépôt des listes. Il est proposé que :

- Les listes seront déposées ou adressées au Conseil municipal à l'attention de Monsieur le Maire au plus tard le 15 Juin 2021
- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D 1411-4 du Code général des collectivités territoriales.
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

Il est indiqué que les différents chefs de groupes ont été consultés pour présenter une liste unique et que le vote sera validé lors du prochain conseil.

Voté à l'unanimité.

Délibération relative à la création et à la gestion d'un crématorium (23mn 44s)

Il est proposé de valider la création d'un crématorium dans la zone de Boisse, avec un mode de gestion délégué, sous forme de concession pour 35 ans.

Plus de détail dans la délibération : CM 2021-05-27 - 6

Et dans le <u>rapport sur le choix du mode de gestion</u>.

Nathalie Tarnaud prend la parole pour demander des précisions sur la situation de l'îlot 4. M. Le Maire répond qu'il est situé au bout de la zone de Boisse, derrière Saica Pack. Nathalie demande ensuite si d'autres localisations avaient été envisagées. M. Le Maire lui répond que vu les contraintes, il n'y avait pas beaucoup de choix possible : cela ne doit pas être à côté d'habitations, et d'un accès facile. Enfin, suite à une autre question de Nathalie, il est précisé que le montant de la redevance sera calculé par la commission en fonction des investissements faits.

Esther Rasoa Fenosoa prend la parole pour rappeler l'intérêt d'un tel crématorium, notamment avec le fait que celui de Landouge est souvent en panne et que l'attente générée est un vrai problème pour les familles.

Voté à l'unanimité.

Dénomination des rues du lotissement Les Coteaux (39mn 20s)

Il est proposé de nommer **Impasse des Coteaux** la voie reliant les 8 lots du lotissement *Les Coteaux*, dont le permis d'aménager avait été délivré en 2019.

Voté à l'unanimité.

Effacement de dettes / Budget Général (40mn 05s)

Il est proposé d'approuver les effacements de dettes exposés dans le tableau ci-joint pour un montant de 6261,16€.

CM 2021-05-27 - 7

Voté à l'unanimité.

Création d'un groupement de commandes — Mise à disposition d'un hydrocureur et autres prestations de services (40mn 57s)

Il est proposé la création d'un groupement de commandes avec la CCPOL ayant pour objet la passation d'un accord-cadre de prestations de services lié à la mise à disposition d'un hydrocureur et du personnel.

Voté à l'unanimité.

Création d'un groupement de commandes — Services de télécommunication fixes et accès internet (42mn 40s)

Il est proposé la création d'un groupement de commandes avec la CCPOL ayant pour objet la passation d'un accord-cadre de prestations de services de télécommunication fixes et accès internet.

Voté à l'unanimité.

Projet éducatif territorial (PEdT) 2021-2024 (43mn 54s)

Il est proposé de valider les 3 objectifs du PEdT tels que présentés dans la délibération ci-jointe et de demander une dérogation au titre des accueils de loisirs ALSH.

<u>CM 2021-05-27 - 8</u>

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2021-2024

Pierre Allard tient à souligner le travail important effectué par les différents intervenants (agents, élus, enseignants, parents) et le temps passé pour arriver à un tel résultat.

Voté à l'unanimité.

Rabais accordé à Monsieur Philippe Burk — gérant du magasin Mod Passion (50mn 13s)

M. Burk, gérant de la boutique *Mod Passion*, place Guy Môquet, est locataire de la Commune de Saint-Junien. À ce titre et au vu des périodes d'interdiction d'ouverture, il demande une réduction de son loyer.

Il est proposé de valider un rabais au prorata temporis de la fermeture (27/30e), soit un rabais total de 811,21 €.

Voté à l'unanimité.

Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) (52mn 15s)

Il est proposé d'instaurer le RIFSEEP dans les conditions énoncées dans le texte ci-joint :

<u>CM 2021-05-27 - 9</u>

Pierre Allard précise que la différence par rapport à la version précédente est l'ajout de la mention du CIA, parce qu'il est obligatoire de l'y faire figurer, même si il n'est actuellement pas appliqué.

Voté à l'unanimité.

Validation des avenants pour l'ASSJ Athlétisme, l'ASSJ Football, ROC ASSJ et F ASSJ Rugby (56mn 35s)

Il est proposé de valider les avenants n°2 aux conventions pluriannuelles d'objectifs entre la commune et les associations mentionnées selon les montants validés lors du budget voté lors du dernier conseil. Frédéric Dauvergne profite de cette délibération pour parler du courrier envoyé aux associations au mois d'avril dont voici une copie.

CourrierAuxAssos

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je veux revenir ce soir sur le courrier que vous avez écrit en date du 8 avril à destination des associations, relatif à l'octroi des subventions pour 2021.

J'ai été scandalisé, le mot est faible, par les propos tenus dans ce courrier.

Premièrement, je vous rappelle, et ce n'est pas faute de vous l'avoir rappelé au cours de cette première année de mandat, qu'Énergie Citoyenne n'est pas un groupe d'opposition, mais un groupe minoritaire. J'espère que ce soir, ce sera la dernière fois que nous aurons à nous justifier là dessus.

Deuxièmement, je veux dénoncer le caractère mensonger des propos que vous avez tenu. Oui, le groupe Énergie Citoyenne a voté contre les budgets (sauf le budget photovoltaïque). Non, le groupe Énergie Citoyenne ne s'est pas prononcé contre la reconduction des subventions. Je vous demande (et vous renvoie à vos propres contradictions), Monsieur le Maire, pourquoi l'année dernière, alors que nous avions également voté contre les mêmes budgets, cela n'avait pas été relevé. Et pourquoi cette année c'est un sujet dont vous vous emparez, probablement pour des raisons de politique politicienne.

Je ne suis pas dupe, votre volonté de dénigrer Énergie Citoyenne aux yeux des associations est une manœuvre politique, et dans le contexte, je la comprends. Je tiens à dire à toutes les associations qu'Énergie Citoyenne est à leur côté. Et je profite de cette tribune pour leur adresser au nom de notre groupe un message de soutien, de confiance, et de respect, surtout dans la période que nous traversons.

C'est nous faire doublement un mauvais procès. Un de nos premiers engagements de campagne, c'était le maintien global du montant des subventions aux associations. Et je peux vous dire que tous les membres de notre groupe sont investis dans des associations.

Je dois être sans doute naïf, ou peut-être un peu trop novice. Il doit falloir être dans la politique depuis longtemps pour s'adonner à de telles pratiques irrespectueuses et mensongères.

Pour conclure Monsieur le Maire, et pour vous éviter de retomber dans cet écueil, je vous propose, et d'ailleurs nous en avions déjà discuté lors de différentes réunions (en conseil et en commission), d'appliquer les dispositions de l'article 2311-7 du CGCT qui prévoit que « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. »

Je vous remercie.

(Note du rédacteur : la proposition de Frédéric permettrait aussi de répondre à la remarque de la chambre régionale des comptes dans leur rapport de 2018, partie 2.3.1...)

Pierre Allard demande alors de retirer le terme « mensonger », parce que nous n'avons pas voté le budget, et que donc, selon lui, nous n'avons donc pas voté les subventions aux associations. Il précise que le courrier n'a rien de politique, il est un simple constat de ce qui s'est passé dans une assemblée (Note du rédacteur : quelle était l'intention de mentionner ce vote dans le courrier aux associations, alors que nous n'avons jamais remis en cause les subventions qui leur sont versées ?). Il nous renvoie à notre envie de transparence et prétend qu'il a ainsi fait preuve de transparence. Ensuite, il précise que pour lui, un groupe qui ne vote pas le budget est, de fait, un groupe d'opposition. Il dit que cette lettre, validée en réunion de municipalité, ne préjuge pas de notre engagement envers les associations, mais que ça rend compte du vote du conseil comme nous l'avons fait sur notre site. Il rappelle que comme nous n'avons pas voté le budget, nous n'avons donc pas voté les subventions.

Frédéric reprend la parole pour rappeler qu'il a donné la solution, et qu'ils en ont déjà parlé plusieurs fois en réunions. Le Maire nous reproche alors de faire de la politique. Frédéric répond alors qu'il a sa propre interprétation et que nous avons la nôtre. On avait la possibilité de faire une double délibération et cela a été refusé. Il précise après que le vote du budget est effectivement un vote politique et que nous avons très clairement exprimé pourquoi nous ne le votions pas, et que les subventions ne faisaient pas parties de ces raisons.

Voté à la majorité (Didier Lekiefs ne prenant pas part au vote).

Le Maire précise alors qu'ils pourront envoyer un courrier disant qu'il y a eu vote unanime du conseil municipal sur ces subventions (*Note du rédacteur : c'est noté !*), et Frédéric lui indique que ce sera tout à leur honneur.

Tableau des emplois au 1er juin 2021 (1h 05mn 12s)

Il est proposé de valider la création d'un poste d'ETAPS Principal de 2e classe à temps complet et d'un poste de gardien-brigadier à temps complet.

Ci-joint le tableau des emplois : CM 2021-05-27 - 10

Voté à l'unanimité.

Recueil des tarifs 2021 — Modification des tarifs de location des chalets au camping de la Glane (1h 06mn 50s)

Il est proposé de valider les nouveaux tarifs de location des chalets tels que définis ci-dessous :

CM 2021-05-27 - 11

Voté à l'unanimité.

Lotissement communal du Bois au Bœuf — Vente de lot à Monsieur RAOBADIA Kanto — Parcelle cadastrée Section EV n° 214(1h 08mn 02s)

Il est proposé de valider la vente du lot n°12, correspondant à la parcelle EV-214, à M. RAOBADIA Kanto au prix de 20 euros le m2.

CM 2021-05-27 - 12

Voté à l'unanimité.

Motion de soutien aux agents de la fonction publique territoriale (1h 09mn 34s)

Motion contre la loi de « transformation de la fonction publique »

Nous, élu.e.s de Saint-Junien, affirmons que les fonctionnaires territoriaux sont, à l'instar de l'ensemble des travailleurs.ses, du secteur public comme du secteur privé, des acteurs.rices essentiel.le.s de la vie économique et sociale de la nation.

Nous affirmons que, dans la crise sanitaire, sociale et

économique, à laquelle nous faisons, toutes et tous, face, les agents de la fonction publique territoriale ont été, et sont toujours, quelles que soient leurs missions, des acteurs.rices qui permettent à notre société de surmonter les difficultés et rendent la vie meilleure. Chaque citoyen.ne sait leur courage. Toutes et tous leur ont rendu hommage, par leurs applaudissements et par bien d'autres manifestations de solidarité.

Pour tou.te.s les travailleur.se.s de France, nous aurions donc espéré que le gouvernement actuel tire les conclusions des erreurs du passé et abandonne les politiques d'austérité visant à dégrader les conditions de vie et de travail du plus grand nombre en faisant, par exemple, une pression à la baisse sur les salaires et les conquis sociaux.

Nous aurions pu, dans le même mouvement, croire que les attaques contre le service public et ses agents cesseraient, « quoi qu'il en coûte ».

Pourtant, la loi dite de « transformation de la fonction publique territoriale », mise en place par le pouvoir en 2019 n'a pas été modifiée. Si elle renforce l'obligation de porter le temps de travail des fonctionnaires territoriaux à 1607 heures par an, au nom d'une vision rétrograde de la modernisation, elle ne prévoit rien pour améliorer leur situation et le service rendu aux usagers, ni hausse de salaires permettant de rattraper le gel du point d'indice subi depuis plus de dix ans, ni dotations supplémentaires de l'état aux collectivités pour permettre un meilleur service public, ni prise en compte des situations locales ou professionnelles spécifiques (astreinte de nuit ou du weekend par exemple)...

Pour nous, cette décision méconnaît l'engagement des agents publics territoriaux et l'importance de renforcer les services publics de proximité qui sont des biens communs de la nation. Elle s'inscrit aussi dans la poursuite des attaques contre les droits de tou.te.s les travailleurs.ses que la période actuelle a vu se multiplier.

De plus, cette décision marque un nouveau recul de l'autonomie des collectivités territoriales et de leurs citoyen.ne.s.

Une telle décision risque enfin de se traduire, dans de nombreuses collectivités, par une détérioration des conditions de travail des agents et par des menaces graves pesant sur l'emploi.

Pour ces motifs, nous exigeons le retrait de cette disposition législative et la garantie qu'aucune régression sociale ne sera imposée à quel qu'agent public territorial que ce soit.

Nous souhaitons surtout l'ouverture d'un débat démocratique, incluant les élu.e.s locaux.aies, les organisations syndicales, les associations et les usagers, permettant notamment une véritable reconnaissance de l'importance de l'action des fonctionnaires territoriaux, l'amélioration de leurs conditions de travail et de rémunération.

Nous rappelons enfin que nous sommes solidaires de ceux et celles qui portent, avec leurs organisations syndicales notamment, ces revendications ainsi que de tous ceux, et toutes celles, qui tâchent d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble de la population, quels que soient les métiers et les statuts concernés.

J'ai pris la parole pour expliquer qu'à titre personnel je ne prendrais pas part au vote et pour expliquer pourquoi :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cela fait presque un an maintenant que nous avons pris nos fonctions, et nous avons voté un certain nombre de motions depuis le début du mandat, proposées par la majorité, ou par notre groupe. Je m'interroge aujourd'hui sur le sens de cette démarche. Nous n'avons jamais eu aucun retour de la part de quiconque (représentants de l'État, parlementaires, etc.) sur les motions votées jusqu'ici. Autrement dit, ces textes ne changent rien aux problèmes qu'ils soulèvent...

J'ai finalement le sentiment qu'il s'agit d'un instrument de communication dépourvu de tout impact réel. Ce n'est pas ma façon d'envisager la politique qui pour moi doit plus se concentrer sur l'action que sur la communication. C'est pourquoi, à titre personnel, et même si je peux partager les éléments qui figurent dans ces différents textes, je ne prendrai plus part aux débats ni aux votes concernant les motions, par principe.

Je n'engage en rien mon groupe. Je le redis, c'est une position de principe tout à fait personnelle qui n'a rien à voir avec le contenu du présent texte.

Je vous remercie.

Le Maire indique que les motions n'amènent effectivement que peu de réponses. Elles sont transmises à la préfecture, au député et au sénateur, pour qu'ils les fassent remonter aux services de l'État. Il dit que même les motions passées au Département n'ont que rarement des réponses. Il pense que c'est un moyen d'alerte des grands élus des problèmes rencontrés. Qu'il n'y ait pas de réponse ne veut pas dire que l'élu ou le citoyen ne doivent pas s'exprimer (Note du rédacteur : selon moi, l'élu en conseil ne s'exprime pas en tant que citoyen, mais en tant que représentant des électeurs de sa collectivité.), et les motions sont aussi un moyen d'expression des élus ou des organisations syndicales.

Clément Ladune veut préciser que s'exprimer, c'est aussi agir (même si on est pas suffisamment entendu comme dans sa famille politique), et que si on ne s'exprime pas, c'est comme si on était d'accord. Il indique que cette motion est un élément de la construction du rapport de force qui se crée.

Christophe Wacheux prend ensuite la parole pour parler du fond et de la forme que doivent prendre les actions. Il nous indique que nos actions, sur le fond, sont constructives, mais que la forme fait offense à notre intelligence...

Frédéric prend la parole pour répondre à M. Wacheux, lui indiquant qu'il partage le point de vue sur le fond, mais pas sur la forme. Pour revenir sur le courrier, donc la forme, lorsque l'on est attaqué sur la forme, nous sommes obligés de répondre sur la forme. Il rappelle que nous sommes constructifs et que nous avons proposé une double délibération, ce qui est bien de l'action constructive.

M. Wacheux ne nous reproche en rien (en rien, en rien...) le fait d'avoir répondu, mais le fait d'y avoir répondu ici en séance « publique » du conseil municipal alors que leur porte est toujours ouverte pour la discussion... (Note du rédacteur : il nous dit donc que pour répondre à des propos envoyés à toutes les associations de la ville, nous n'aurions pas dû répondre publiquement mais uniquement en tête à tête...)

Pierre Allard reprend la parole sur ce sujet pour rappeler l'Unité Budgétaire. Il dit que la délibération de vote des subventions peut être faite à part pour permettre aux membres des différentes associations de ne pas participer au vote, mais que les lignes budgétaires doivent bien être ouvertes par le vote du budget. Frédéric indique que si les subventions avaient été votées à part, cela aurait réglé ce problème. Le budget se vote globalement, malheureusement, et les lignes budgétaires auront bien été créées pour les subventions malgré notre opposition au budget dans sa globalité (qui n'implique pas notre opposition à chaque point de celui-ci). Voter les subventions à part aurait permis de clarifier le débat et ils l'ont refusé.

Monsieur le Maire nous menace alors de représailles si le mot « mensonger » continue d'être utilisé pour ce courrier. Puis il nous dit que voter des délibérations quand on s'est prononcé contre l'ouverture des lignes budgétaires était de la pure communication. (Note du rédacteur : je me demande donc à quoi servent les délibérations puisque de toute façon, tout semble se décider uniquement dans le vote du budget comme un tout indivisible...)

Frédéric rappelle que s'il n'y avait pas eu ce courrier, il n'y aurait pas ce débat, et que c'est dénigrer notre engagement associatif que de sous-entendre que nous avons refusé les subventions. Rappelant les propos de M. Wacheux, si on veut être constructif, il faut l'être dès le départ.

Pierre Allard dit que nous avions toute liberté de nous exprimer sur notre vote en indiquant que nous n'étions pas d'accord avec certains points du budget et d'accord avec d'autres, mais que le budget se vote dans son ensemble. J'ai pris alors la parole pour rappeler que c'est **exactement** ce que l'on a fait : on a précisé qu'on n'était pas d'accord avec certains points, on n'a jamais dit qu'on n'était pas d'accord avec les subventions.

Voulant avoir le dernier mot, il répond « certes, mais le budget n'a pas été voté »…

Didier Lekiefs revient sur le sujet de la motion, disant que si on devait cesser de s'exprimer à chaque fois qu'on n'est pas entendu, on ne ferait plus rien. Il dit ensuite que pour lui, c'est une façon élégante de ne pas avoir à se prononcer sur cette loi, de la même manière que je me suis abstenu sur la précédente.

(Note du rédacteur : j'avais envie de lui répondre que non, cela n'avait rien à voir avec le présent texte, que ce sentiment grandissait depuis plusieurs motions. J'aurais pu rajouter également qu'à titre personnel, je ne pense pas que prendre la parole au nom des citoyens sur des sujets nationaux alors qu'ils nous ont élus pour un mandat local soit ce qu'ils attendaient de nous... Mais je n'en ai rien fait, car j'avais précisé que je ne prendrais pas part au débat sur ces motions.)

Voté à l'unanimité des votants. (Ne prenant pas part au vote, je suis considéré comme m'étant abstenu)

Remerciements

Remerciements envoyés à la mairie :

- La Ludothèque La Roulotte remercie la municipalité pour l'attention qu'elle porte à la vie associative.
- France Victimes 87 remercie la municipalité pour l'obtention d'une subvention.
- Marchàpied remercie la municipalité pour l'obtention d'une subvention.
- Le Secours Catholique remercie la municipalité pour l'obtention d'une subvention.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

Decisions-CM20210527

Questions Diverses

Thierry Granet souhaite prendre la parole pour faire part de son sentiment après avoir lu la tribune de notre groupe (qu'il qualifie volontairement d'opposition à plusieurs reprises). Il dit que nos propos sentent le populisme et jouent avec le sentiment de dégagisme. (Note du rédacteur : cette tribune parlait de la validation de nos comptes de campagne et par souci de transparence rappelait les montants des indemnités des élus.)

Reprenant la phrase sur la validation sans réserve de nos comptes, il répond que pour eux également, cela a été validé sans réserve. Et sur le fait que nous prônions la transparence, il nous redemande le coût de notre projet d'aménagement de l'avenue d'Oradour-sur-Glane. (Note du rédacteur : qui, comme déjà dit auparavant, n'était pas un projet, mais une vision d'avenir illustrée par une photo sur notre programme de campagne)

Il critique notre transparence quand nous donnons les indemnités des élus car ce sont déjà des informations publiques que n'importe quel citoyen peut trouver en cherchant.

Thierry Granet dit qu'il se sent visé par nos propos et qu'il pense qu'ils remettent en cause l'honnêteté des élus en place qui sont là depuis très longtemps. Il cite ensuite Jean Jaurès : « Le courage en politique comme dans tous les actes de la vie, c'est de chercher la vérité et de la dire, c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe et de ne pas faire écho de notre âme, de notre bouche et de nos mains, aux applaudissement imbéciles et aux huées fanatiques. » Il considère que cette tribune, à ce regard, manque cruellement de courage. (Note du rédacteur : je considère que cette

citation résume, au contraire, le fond de notre action)

Frédéric prend la parole pour préciser que c'est un engagement que nous avions pris devant les citoyens et que nous l'avons tenu, et qu'il n'y avait rien d'autre derrière: nous avions un engagement moral et nous l'avons tenu.

Pierre Allard précise que les indemnités sont votées en conseil en début de mandat en toute transparence. Pour les présidents de communauté de commune, il y a même une déclaration à faire à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.

Philippe Gandois dit qu'il faut faire attention à ce qu'on écrit pour ne pas jeter la suspicion: quand on écrit qu'on donne sur notre site les montants des indemnités, il ne faut pas oublier qu'elle sont déjà publiques et votées.

Frédéric reprend la parole pour conclure en indiquant que le but n'est pas de jeter la suspicion. Les informations sont publiques, faciles à trouver pour nous, mais le commun des mortels ne sait pas forcément où trouver ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre Allard annonce la clôture de la séance à 20:15.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- <u>Accueil Actualités</u>
 - ∘ <u>Actualités</u>
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - <u>Calendrier</u>
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus

- Commissions municipales
- Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
 - Nos candidats
 - ∘ <u>Vidéos de campagne</u>
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- Le Jugement Majoritaire
- Contactez-nous!
- Recherche
- <u>Connexion</u>

<u>Transparence politique : Énergie citoyenne tient son engagement !</u>

écrit par Yoann Balestrat | 28 juin 2021

Lors de la campagne des élections municipales, notre collectif Énergie citoyenne avait pris l'engagement d'agir en toute transparence et de rendre plus clair le fonctionnement de notre commune.

À défaut d'avoir une retransmission en direct des séances, nous avons obtenu de la municipalité que les **enregistrements sonores des conseils municipaux** soient disponibles en libre accès sur le site internet de la Mairie.

De même, librement, nous vous informons que la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques (CNCCFP) a validé sans aucune réserve les comptes de campagne de notre liste et vous trouverez tous les détails chiffrés (recettes et dépenses) ci-dessous. Nous n'avons rien à cacher !

RECETTES		DÉPENSES	
Apports personnels des candidats (versements)	7 798 €	Location du local de campagne, assurance comprise	1 621 €
Concours en nature apportés par les candidats	3 519 €	Honoraires expert-comptable	960 €
		Graphisme* et site internet	3 056 €

		Impression de documents (programme, tracts, etc.) hors propagande officielle (bulletins, professions de foi et grandes affiches) et photographies	4 008 €
		Frais de transport*	113 €
		Boissons et plats* (réunions publiques)	420 €
		Distribution du programme par La Poste	1 029 €
		Frais bancaires (tenue du compte)	110 €
TOTAL RECETTES	11 317 €	TOTAL DÉPENSES	11 317 €

*Concours en nature

Enfin, sans aucune arrière-pensée démagogique que les professionnels de la politique invoquent toujours pour ne rien dévoiler, il nous semble important que vous puissiez connaître les montants des indemnités perçues par chaque élu municipal dans le cadre de ses responsabilités publiques. La transparence ne doit pas être un vain mot !

COMMUNE DE SAINT-JUNIEN

MONTANT TOTAL DES INDEMNITÉS VERSÉES CHAQUE MOIS	20 493,36 €
Indemnité brute mensuelle de chaque conseiller délégué (11 personnes)	560,33 €
Indemnité brute mensuelle de chaque adjoint (9 personnes)	1 235,53 €
Indemnité brute mensuelle du maire	3 209,95 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN »

MONTANT TOTAL DES INDEMNITÉS VERSÉES CHAQUE MOIS	11 576,50
Indemnité brute mensuelle de chaque vice-président (10 personnes)	865,29 €
Indemnité brute mensuelle du président	2 923,60 €

Les indemnités peuvent se cumuler.

Un adjoint au maire et un conseiller municipal délégué de Saint-Junien sont également vice-présidents de la POL et perçoivent respectivement, au total, 2100,82 € et 1425,62 € brut par mois.

Le maire est aussi président de la POL : il perçoit donc 6133,55 € brut par mois pour ces deux fonctions. Et il faudrait ajouter à cela l'indemnité liée à son mandat de conseiller départemental.

Notre démarche s'inscrit pleinement dans les recommandations formulées par les associations **Anticor** et **Transparency International**. Notre seul but : rétablir la confiance dans nos responsables politiques. Et il y a du travail…



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- <u>Accueil Actualités</u>
 - Actualités
 - ∘ Vie du groupe
 - <u>Calendrier</u>
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - Commissions POL
- Départementales 2021
- Municipales 2020
 - ∘ Nos candidats
 - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- Réflexions
- <u>Le Jugement Majoritaire</u>
- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

Le positionnement de notre groupe

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 28 juin 2021



Même si cela ne fait pas encore un an que nous avons pris nos fonctions, cela fait plus d'un an maintenant que les élections ont eu lieu, et il me semblait intéressant de rappeler le positionnement de notre groupe au sein du conseil municipal.

Notre groupe n'est pas un groupe d'opposition, nous sommes une force de proposition, au regard vigilant sur tous les dossiers et sur tout ce qui est décidé. Nos votes lors des différents conseils municipaux confirment nos intentions puisque nous soutenons les décisions et les projets qui nous semblent intéressants et nous nous opposons aux décisions qui ne vont pas dans le sens des idées que nous défendons (transparence, respect de l'environnement, justice sociale). Nous avons également fait plusieurs propositions, beaucoup ont été rejetées, mais heureusement certaines sont en cours de discussion et nous aurons l'occasion d'y revenir.

Il est un vote cependant sur lequel il est important pour moi de revenir, c'est celui du budget primitif 2021 qui était à l'ordre du jour du conseil municipal du 1er avril dernier.

Le vote du budget primitif est un acte politique fort fondé sur des choix décisifs pour la commune (fiscalité, emplois, subventions, investissements...) avec pour principe l'équilibre des recettes et des dépenses. Le budget primitif présenté par la majorité municipale est

construit sérieusement dans un contexte incertain lié à la crise sanitaire. Néanmoins, certains choix ne sont clairement pas les nôtres, pas forcément parce que tous les projets et orientations sont mauvais, mais parce que nous n'avons pas les mêmes priorités.

Lors d'un tel vote, un budget global est soumis à l'approbation des élus, nous ne pouvons pas rentrer dans le détail de ces différents choix. Sans vouloir remettre en cause le travail réalisé au sein des commissions, nous ne pouvions que voter contre l'ensemble des budgets primitifs. Le budget photovoltaïque étant le seul budget lié à aucune décision, nous l'avons approuvé.

Je vous invite, si vous ne le faites pas déjà, à lire les comptes-rendus détaillés que nous faisons des différentes réunions du conseil municipal pour mieux comprendre nos positions et notre travail : https://www.energie-citoyenne-saint-junien.fr/cm-cc/



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
 - ∘ <u>Actualités</u>
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - Calendrier
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - Commissions POL
- Départementales 2021
- <u>Municipales 2020</u>
 - ∘ Nos candidats
 - ∘ <u>Vidéos de campagne</u>
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- <u>Le Jugement Majoritaire</u>
- Contactez-nous !

- Recherche
- Connexion

Pour une VRAIE loi climat !

écrit par Yoann Balestrat | 28 juin 2021

Les propositions de la **Convention Citoyenne pour le Climat (CCC)** devaient, selon l'engagement pris par le président de la République, être reprises « sans filtre ».

Pourtant, dans le projet de loi « climat et résilience » présenté par le Gouvernement, **les 149 mesures** formulées ont été amoindries voire dénaturées lorsqu'elles n'ont pas été tout bonnement écartées…

Dans ce cadre, un appel national « pour une vraie loi climat » a été lancé et, à Saint-Junien, un rassemblement a été organisé le 27 mars, dans le plus strict respect des gestes barrières, par plusieurs associations environnementales. Notre collectif Énergie citoyenne s'est mobilisé en nombre à cet événement qui a réuni plus de 70 personnes !

Membre haut-viennois de la CCC, Guy Kulitza est intervenu pour nous faire part de son expérience et de sa déception.

Guy Kulitza, ce n'est pas initialement un militant de l'écologie. Juste une personne qui fait son devoir en triant ses déchets.

Guy Kulitza, c'est un simple citoyen qui, tiré au sort pour faire partie des 150 membres de la CCC, a travaillé avec sérieux sur les questions climatiques et écologiques.

Guy Kulitza, c'est la démonstration que dès lors que l'on étudie de façon approfondie ces sujets, on ne peut que soutenir des propositions fortes, les seules à même de changer la donne.

Guy Kulitza, c'est nous, c'est vous.

Yoann Balestrat, Anne-Sophie Chazelle, Frédéric Dauvergne, Jean-Sébastien Piel, Clémence Pique et Nathalie Tarnaud.

Pour nous contacter : energie-citoyenne@laposte.net ou 06.46.66.24.97

!□L'intervention-témoignage de Guy Kulitza **!**□

!□Quelques photos du rassemblement **!**□

























Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
 - Actualités
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - <u>Calendrier</u>
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
 - Nos candidats
 - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- <u>Le Jugement Majoritaire</u>
- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

Réunion du Conseil Municipal du 1er avril 2021

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 28 juin 2021



Ce n'est pas un poisson, le conseil s'est bien réuni le 1er avril 2021 □

Le 1er avril 2021 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal, toujours dans la salle du Châtelard et sans public à cause de la crise sanitaire. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé (les repères temporels sont donnés entre parenthèses).

Anne-Sophie Chazelle était absente, représentée par Yoann Balestrat.

Didier Lekiefs était absent, représenté par Éliane Croci.

Aurabelle Pesqué était absente, représentée par Bernadette Desroches.

Joëlle Pichon était absente, non représentée.

Clémence Pique était absente en début de séance (arrivée à 17h55), représentée par Nathalie Tarnaud.

^{**} Modification du 27/04/2021 **

L'enregistrement Audio est <u>disponible sur le site de la Mairie</u>. Les repères temporels sont dans les titres des délibérations.

^{**} Fin de la modification **

- <u>Dématérialisation de la transmission des actes d'état-civil avec le Département de la Haute-Vienne (2mn 30s)</u>
- <u>Cotisation au Comité des Œuvres Sociales à compter du 1er janvier 2021 (5mn 40s)</u>
- <u>Construction d'une unité centralisée de production alimentaire —</u> Actes modificatifs aux contrats de travaux (6mn 29s)
- <u>Création de la Commission de Délégation de Service Public visée à l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales Élection de ses membres (9mn 18s)</u>
- <u>Conventions de servitudes pour l'implantation d'ouvrages de transport d'électricité (10mn 52s)</u>
- Élaboration d'un nouveau règlement local de publicité (11mn 57s)
- Tarifs de la taxe Locale sur la publicité extérieure (15mn 06s)
- Remerciements (28mn 18s)
- Décisions du Maire
- Questions Diverses (39mn 40s)

Début de la séance à 17h38.

(1mn 40s) Le compte-rendu de la séance du 4 mars est en ligne sur le site de la mairie (Compte-Rendu du conseil municipal du 4 mars). L'enregistrement, avec repères temporels, y est également disponible sur la page des comptes-rendus. Le CR comportait quelques erreurs que nous avons fait corriger. N'oubliez pas de lire notre propre compte-rendu pour avoir plus de détails.

J'ai pris la parole :

Bonjour à toutes et à tous,

Nous n'avons rien de plus à corriger sur ce compte-rendu que ce que nous avons déjà fait parvenir et qui a été intégré. Il manque toujours l'enregistrement audio de la dernière réunion sur le site web, mais je ne doute pas que ce ne soit qu'une question de temps avant de l'y trouver comme les précédents depuis le début de notre mandat.

Cependant, je profite de ce moment pour reparler d'un sujet gênant.

Comme nous vous l'avons déjà signalé, nous regrettons les horaires des différentes réunions, que ce soit celui de ce conseil municipal, mais plus encore ceux des différentes commissions.

Vous noterez plusieurs retards à la réunion d'aujourd'hui car il est difficile de se libérer aussi tôt. Vous ne manquerez pas, également, de noter dans les comptes-rendus des différentes commissions les retards ou absences de nombreux membres de notre groupe comme de la majorité pour raisons professionnelles.

Le règlement intérieur précise que les réunions du conseil municipal sont, en principe, à 18h30. Rien n'est indiqué pour les horaires des commissions, mais il est évident qu'elles devraient se dérouler à des moments où tous les élus, qu'ils travaillent ou non, aient la possibilité de participer.

Les réunions des commissions se déroulent pour la plupart, ces dernières semaines, en visioconférence. Cela devrait faciliter l'organisation des réunions sans se soucier de l'heure du couvre-feu, mais ce n'est pas le cas. Nous avons vu nombre de réunions se dérouler à 14h ou 16h, et plusieurs élus n'ont pu se libérer de leurs obligations professionnelles.

Je suis conscient que les élus peuvent bénéficier d'un crédit d'heures auprès de leur employeur. Cependant, il faut rappeler que ce crédit d'heures est une autorisation d'absence non-rémunérée et n'est pas toujours compatible avec les besoins de service.

Nous vous redemandons donc, pour faciliter les travaux et

les débats, de prendre en compte ces contraintes lors de l'organisation des futures réunions.

Merci.

Pierre Allard répond alors pour indiquer que « la municipalité » (note du rédacteur: le bureau directeur de la collectivité) a décidé d'avancer l'horaire du conseil municipal à causes du protocole sanitaire, d'autant plus aujourd'hui avec les décisions du gouvernement annoncées hier. (Note du rédacteur : qui n'empêchent pas les réunions des organes délibérants, y compris après le couvre-feu.)

Pour les commissions, il renvoie vers les adjoints qui sont maîtres de l'organisation de leurs commissions, rappelant qu'il est strictement interdit de faire des réunions d'organes non délibérants à plus de 6 en présentiel. (Note du rédacteur : il indique ensuite que ce sont les réunions qui sont interdites, en présentiel ou non, ce qui est une erreur.) Il indique que les horaires des commissions doivent tenir compte des horaires de travail des agents de la commune. Il précise alors que d'après les retours qu'il a les réunions en visio ne permettent pas d'avoir plus de monde présent mais qu'il prend note de la remarque. (Note du rédacteur : les réunions en visio ne permettent pas à plus de monde d'être présent, peut-être justement parce qu'elles sont aussi à des heures incompatibles avec les activités professionnelles...)

Thierry Granet prend alors la parole pour préciser quelques points puisqu'il fait partie des adjoints ayant fixé une commission à 14h. (Note du rédacteur : qui plus est, au même moment que la commémoration des victimes de la guerre d'Algérie organisée par le Maire...) Il dit que si on pouvait organiser des réunions le samedi matin pour faciliter la vie de certains élus, il n'est pas question pour lui de demander aux agents de la Mairie, qui sont indispensables au bon déroulement des commissions, de venir travailler en dehors des plages horaires habituelles (note du rédacteur : étant salarié d'une association, avec des élus bénévoles devant également faire des réunions en fonctions de leurs horaires de travail, je suis bien placé pour savoir que cela fait partie du travail que de sortir des horaires standards quand c'est nécessaire, et que les heures sont rattrapables ou payables en fonction) et que les réunions en soirées sont interdites (note du rédacteur : pas en visio.) et qu'il assume parfaitement son choix.

Le Maire rappelle alors que seuls les organes délibérants peuvent se réunir et brandit le spectre (en disant qu'il ne le souhaite pas) de ne plus réunir les commissions et de tout décider en municipalité ou conseil municipal.

Frédéric Dauvergne prend la parole pour indiquer qu'il comprend les

motivations de M. Granet, mais qu'il y a peut-être une marge de manœuvre entre 14h et le couvre-feu à 19h... Entre 17h et 18h, il est possible de travailler. M. Granet promet alors d'y réfléchir...

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Fixation des taux d'imposition / Exercice 2021 (8mn 50s)

Il est proposé de ne pas changer les taux par rapport à 2020, soit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 47,49 % (taux communal 28,53 % + taux départemental 18,96 %)
- Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties : 85,09%

Voté à l'unanimité.

Budgets Primitifs 2021 (10mn 28s)

Voici un récapitulatif des budgets proposés :

CM 2021-04-01-1

Pierre Allard prend la parole, voici son texte d'introduction au budget :

Mes chers collègues,

Le vote du budget est un acte politique par excellence qui décide de la collectivité pour l'année en cours.

À l'image du budget des années précédentes, la réalisation du budget pour 2021 ne fut en rien facile. Les conditions budgétaires qui nous sont imposées par l'État sont complexes, encore plus cette année.

Au risque de me répéter, de déranger celles et ceux pour qui les finances ne sont pas un souci et pour qui l'intérêt général est concentré dans quelques petits tours idéologiques, ou pour en faire un paradigme municipal. Je vais ici rappeler que notre budget communal s'est vu retirer quelques quatre millions d'euros en sept ans. Cette année encore, la DGF diminue de 55.000 euros. Je veux aussi rappeler que la suppression de la taxe d'habitation n'est assortie d'aucune garantie pérenne pas plus que nous ne sommes assurés de son dynamisme financier dans les années à venir.

Alors, bien sûr, je comprends qu'il est facile de dire des

choses, en relevant par exemple la réalisation d'un bout de voirie, qui pourtant va grandement faciliter la vie de nombre de nos concitoyens, s'offusquer du tarif des ordures ménagères en nous donnant des leçons de gestion sans forcément en connaître les tenants et les aboutissants, ni même d'ailleurs, en oubliant de dire que l'augmentation n'est que d'un euro par habitant.

Mais je le redis, politiquement, je ne me trompe pas d'adversaire. Et quand je pointe les difficultés financières de notre collectivité, il s'agit bien des conséquences des politiques gouvernementales libérales qui, année après année, ont étouffé les collectivités locales sans aucune vergogne, voire en les accusant d'être trop dépensières. En tous les cas, on ne peut pas avoir en son temps soutenu ces politiques et en oublier aujourd'hui les conséquences, notamment en matière d'environnement. Et oui, si nous disposions des mêmes moyens qu'il y a dix ans, nous pourrions faire beaucoup plus dans ce domaine.

Encore une fois, le montage d'un budget est une tâche qui doit prendre dans son entièreté le service public communal, tant dans son fonctionnement que dans ses investissements : le personnel, les écoles, la voirie, les bâtiments municipaux, la fiscalité, la culture, le périscolaire, les manifestations, l'ordre public, le développement durable, l'urbanisme, chaque secteur est dépendant des autres, aucun n'a été autonome. Un budget est par essence délicat, bien évidemment, mais pas par le petit bout de la lorgnette et en ajoutant des brimborions qui laisseraient à penser que tout doit être décidé à l'aune d'une pensée qui en exclut toute autre.

C'est pour cela que j'ai la prétention de dire que le budget que nous vous présentons ce soir, et qui a été réfléchi par l'équipe municipale, est équilibré, tant dans ses aspects budgétaires que dans ses aspects politiques. Nous donnons chaque année à notre collectivité les moyens de mettre en œuvre des principes qui tiennent à la solidarité, à la gratuité, à l'entraide, à la culture, et la redoutable période que nous vivons en ce moment est un défi à la mise en œuvre de ces engagements.

Depuis le début de cette crise sanitaire inédite, notre municipalité a été contrainte de s'adapter, tout comme les

autres d'ailleurs, perpétuellement, notamment sur le plan budgétaire, afin d'assurer les services indispensables à la population dans ce contexte : l'état civil, salubrité, propreté, accueil des enfants des personnels prioritaires, adaptation des bâtiments publics. Cela a engendré des dépenses supplémentaires et des pertes de recettes. Je tiens ici à ce moment à remercier l'ensemble du personnel communal pour son engagement et son souci permanent d'assurer une haute qualité de service. Les conditions parfois difficiles en termes d'organisation et d'adaptabilité au gré des évolutions réglementaires pourraient démotiver les équipes. Mais ils nous montrent, tous, qu'ils restent pleinement mobilisé pour continuer à effectuer leurs missions et accueillir du public dans des conditions particulières. Ils sont essentiels et nous devons les soutenir auprès de l'opinion.

Nous pouvons cependant nous demander si le futur de l'action publique n'est pas en train de se fabriquer sous nos yeux dans de multiples innovations spontanées, provoqué par une crise aussi brutale qu'inattendue. Dès le premier confinement, nous nous sommes efforcés d'innover. Dans ce contexte critique, l'impératif de continuité de service a bousculé le management public d'une manière générale. De nouveaux modes de coopération sont apparus. La relation des institutions publiques aux usagers et aux citoyens s'est reconstruite. À nous de poursuivre nos actions afin de garder au cœur de nos préoccupations l'usager, et de redonner du sens à l'intérêt général.

Quoi qu'il en soit, même si nous rencontrons des obstacles et qu'elle est loin d'être gagnée, la partie mérite d'être jouée et nous nous efforçons de construire un budget responsable, solidaire et ambitieux dans le respect des objectifs fixés lors du débat d'orientation budgétaire et les divers travaux des commissions. Et je peux vous assurer que ce n'est pas simple. Pour vous en convaincre, il suffit d'avoir écouté l'allocution du président de la République hier soir, du premier ministre ce matin, pour comprendre qu'il est très difficile pour nous collectivités de nous adapter puisque lorsqu'il y a ces interventions, nous attendons toujours les textes, nous essayons certes d'innover, mais nous sommes constamment tenus de nous adapter à des textes qui se modifient régulièrement.

Il présente ensuite le budget tel que décrit dans le <u>Rapport - BP 2021</u>.

(21mn 10s) Frédéric Dauvergne prend ensuite la parole :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Je veux simplement dire, dans la droite ligne de ce que nous défendons jusque là, et que nous continuerons à défendre avec la même énergie, dès lors que les projets d'investissement et les orientations politiques s'inscriront dans le respect et la protection de l'environnement, dans la solidarité, nous, élus d'Énergie citoyenne, nous les soutiendrons.

Non, monsieur le Maire, ce n'est pas une posture politique que nous adoptons. Vous avez choisi l'artificialisation des sols et plus de béton. Nous choisissons le respect de la biodiversité, la végétalisation. Ce n'est pas une posture politique que de croire en un autre modèle de développement. Ce modèle de développement qui nous est proposé, il est dépassé, bien plus que dépassé, il est dangereux.

Par ailleurs, monsieur le Maire, vous n'avez pas le monopole du débat démocratique. Nous, comme vous, monsieur le Maire, nous croyons aussi au débat démocratique et jusque là, dites-moi, seulement une idée que nous avons avancée dans les commissions, a été reprise. Je ne crois pas.

En l'état, même si nous constatons que ce budget est construit sur des constantes saines, budget bien sûr qui peut être fragilisé par la crise sanitaire, au regard de certains des choix d'investissement ou des orientations politiques qui ne vont pas dans le bon sens, nous voterons contre l'ensemble de ces budgets, budget principal et annexes, hormis le budget énergie photovoltaïque.

Je vous remercie

Pierre Allard répond pour donner deux exemples :

- la taxe sur le foncier non bâti pour les exploitations faisant du bio : il indique que nous avons été prévenus que ce serait traité lors d'une prochaine commission des finances pour un vote avant octobre.
- la commission scolaire travaille également sur les tarifs des

transports scolaires (un groupe de travail est en cours de mise en place par la commission sur ce sujet).

(Note du rédacteur : M. Allard confirme donc qu'aucune des idées que nous avons proposée n'est dans le budget proposé aujourd'hui.)

Il rappelle également que c'est dans les commissions que le travail se fait et que les décisions sont prises... Il pointe ensuite le fait qu'il présidait le conseil qui a mis en place le projet de couverture photovoltaïque et que c'est bien la preuve qu'il pense que le développement durable est intéressant. Grâce à lui, nous avons la possibilité d'approuver un budget.

(Note du rédacteur : merci, mais le budget du photovoltaïque est surtout voté parce que c'est le seul où il n'y a pas de nouveaux choix à faire, alors que dans les autres budgets, les choix faits n'auraient pas forcément été les nôtres.)

(24mn 43s) Thierry Granet prend ensuite la parole pour indiquer qu'il est parfaitement d'accord avec nous sur le fait de lutter contre l'imperméabilisation des sols. Il dit que la France a trop bétonné, mais qu'il faut rester concret et pragmatique. Il dit qu'il nous soutiendra si nous faisons des propositions à l'aménageur du lotissement de 48 lots sur le règlement du lotissement, sur l'imperméabilisation des sols au niveau des trottoirs, etc. Mais c'est un projet privé sur lequel la municipalité n'a pas la main.

Il parle ensuite du projet de 200m de voirie que nous avons attaqué. Il dit que si on est contre, on doit être contre l'ensemble des projets d'aménagement, comme celui du passage en 2 fois 2 voies de la N141. Il ajoute que pour faire passer des camions, il faut des chaussées lourdes et que les techniques actuelles pour faire des chaussées lourdes plus écologiques ne sont pas au point ou sont à des prix déraisonnables. Il ne veut pas que l'on bloque les projets d'aménagement en attendant que les solutions de chaussées écologiques existent.

(27mn 43s) Yoann prend alors la parole pour lui répondre :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Quelques remarques, notamment pour réagir aux propos de notre collègue Thierry Granet, parce que si je comprends bien, finalement, il faut être pragmatique, c'est à dire faire l'inverse de ce en quoi on croit.

Aujourd'hui, si on veut véritablement défendre l'écologie, il faut une politique écologique et le pragmatisme n'a rien à faire dans l'histoire. On parle de l'artificialisation des sols et des routes. Nous nous sommes tous retrouvés pour

défendre le train. Le train c'est une solution à la fois pour le quotidien, mais quand j'entends « le transport par camion » : développons le ferroutage ! On s'est tous battus en gare de Saint-Junien pour conserver notre gare, à la fois pour les usagers, mais également pour le fret.

Et là où je suis assez étonné, c'est que si nous faisons tous le constat qu'il y a une urgence écologique et sociale, alors il faut prendre des mesures radicales. Il faut prendre des mesures nettes. On ne peut pas se satisfaire et continuer les politiques d'il y a dix ans. Les scientifiques nous alertent, ce n'est pas moi qui le dis. Le GIEC, le Haut conseil pour le climat, ils travaillent nos chercheurs, et ils nous disent qu'il faut agir maintenant. Donc, je trouve qu'il ne faut pas rester enfermés dans des logiques à la fois d'aménagement du territoire ou de l'aménagement urbain passées ; il faut absolument en sortir.

(Thierry Granet hurle alors « 200 mètres, 200 mètres... »)

Je crois que je peux ici parler de la théorie du colibri : tout compte dans l'affaire. Et si c'est ce qui permet de faire prendre conscience de problèmes plus graves sur des aménagements plus grands, évidemment [cela aura été doublement utile]. Et il ne faut rien laisser passer.

Et sur l'aménagement routier, à partir du moment où il y aurait des problèmes de sécurité, ça peut être justifié. On n'est pas là pour dire qu'on est sur une artificialisation qui doit être complètement stoppée, mais elle doit être à zéro. C'est à dire que dès lors qu'on artificialise, on s'engage à désartificialiser, si je puis me permettre ce néologisme, d'autres parties de notre territoire. Nous aussi, on est bien ancrés dans le réel et je pense que c'est parce qu'on est ancrés dans le réel qu'on veut mettre un terme à ces politiques qui sont catastrophiques. On parle évidemment de notre avenir, mais aussi de notre quotidien, parce que le changement climatique est là. Il est devant nous, on le voit. Il y a quelque chose de perceptible, y compris à notre échelle, et ça devrait nous interroger parce qu'effectivement il y a eu des grandes phases climatiques, mais aujourd'hui, c'est la rapidité de ce changement, de cet emballement qui est lié à notre activité.

Et donc ces 200 mètres, finalement, ils résument très bien,

ils sont symboliques, symptomatiques des politiques qu'il ne faut plus mener. Moi, quand j'entends que c'est un projet qui a dix ans, peut-être parce que c'est un projet qui a dix ans qu'il ne faut pas le faire. Je ne suis pas là pour accuser, à l'époque on réfléchissait avec un certain contexte et des données scientifiques qui étaient ce qu'elles étaient. Aujourd'hui, ça a évolué et il faut qu'on en tire des conséquences.

Sur ce projet là, on n'est pas là pour sans cesse en débattre, on n'est pas d'accord. On a le droit d'être en désaccord et de se retrouver sur d'autres sujets. C'est comme ça qu'on voit nous aussi, en tant qu'élu·e·s d'Énergie citoyenne, notre mandat. On n'est pas dans l'opposition, on est une minorité qui soutient projet par projet des politiques.

Et puis, il faut qu'on en soit conscients, on n'est pas toujours d'accord, mais gouverner c'est choisir, comme le disait Pierre Mendès France. Donc ici, on est dans un budget qui fait des choix. On se retrouve avec certains d'entre eux et on soutiendra ces projets. Par contre, on est plus nuancés sur certains, voir radicalement opposés sur d'autres. Et donc on sera une force d'appoint en fonction de la solidité des projets qui nous sont présentés.

Et puis, on se veut extrêmement rigoureux, y compris sur la gestion des deniers publics. Ce n'est pas parce qu'on défend une politique écologique et sociale que ce n'est pas ne pas savoir tenir les cordons de la bourse. Donc, je souhaiterais simplement qu'on ne se fasse pas le procès sur la capacité ou non à gérer des collectivités parce qu'en tout cas, dans notre conception des propositions, c'est faire en sorte que l'argent public soit utilisé à bon escient. Et puis sur les politiques de financement des collectivités territoriales, là aussi, je l'ai dit à plusieurs reprises lors du mandat précédent, effectivement il y a une difficulté sur la façon dont sont financées aujourd'hui les collectivités avec des pertes d'argent. Il faut que collectivement, on réussisse à avoir des réformes qui rendent le système lisible, compréhensible, parce que quand on échange, y compris avec les services, sur l'antériorité ou pourquoi certaines communes ont des dotations de tels montants et d'autres, quasi semblables, ont des montants différents. C'est mettre

un principe de justice dans la répartition de ces crédits. Donc, c'étaient les quelques éléments que je souhaitais vous donner.

Le Maire s'étonne qu'on ne constate pas qu'on ne gère plus comme il y a 10 ans, mettant en avant le potager municipal, le projet photovoltaïque, les allées du cimetière. Il revient ensuite sur la voie de 200m, se demandant si le trajet que font les personnes voulant sortir actuellement du lotissement ne serait pas plus polluant que de faire cette voie. Il indique que la collectivité va protéger la zone humide bien plus que ce que le lotisseur privé aurait pu faire. Il ne veut plus entendre que les élus n'ont pas évolués.

(37mn 10s) Lucien Coindeau prend ensuite la parole. Il veut aussi revenir sur ces 200m de voirie. Il comprend qu'une jeune équipe voulant défendre l'environnement cherche des symboles. Mais il s'interroge sur ces 200m de voirie dans une zone commerciale. Il indique que cette voie va soulager l'air du territoire en assurant une continuité de la circulation. Ce projet va désenclaver la cité de Fayolas et va permettre aux habitants de ne plus traverser à pied un terrain privé. C'est donc un symbole mal choisi.

Yoann réagit à ces propos, rappelant que le symbole a un prix d'un demi million d'euros.

Pierre Allard lui coupe la parole pour dire que c'est le coût des travaux de voiries, et que ce n'est qu'une estimation. Il nous demande alors à combien on avait fait estimer le coût des aménagements de voirie à l'entrée de Saint-Junien dans notre programme... (Note du rédacteur : je suppose que M. le Maire, comme pendant la campagne, ne comprend pas la différence entre des illustrations d'idées (comme en 4e de couverture de notre programme) et des projets détaillés, dont d'ailleurs la mise en place peut être étalée sur plusieurs années. N'hésitez pas à aller relire notre programme pour vous en convaincre, mais la campagne étant terminée depuis plus d'un an, aucun d'entre nous n'a voulu relever ce point. Et, comme on l'a déjà dit, nos priorités n'auraient pas été celles de la majorité...)

Yoann reprend la parole pour rappeler que nous avons proposé une autre solution pour remplacer la route : une voie verte [dédiée aux mobilités douces].

Alex Gerbaud intervient ensuite. Il reprend lui aussi le sujet du « projet présent dans notre programme » qui aurait forcément empêché de financer d'autres projets. Il parle ensuite d'une visite faite avec 2 membres de notre groupe où on leur aurait annoncé que des voies douces seraient inclues dans le projet et qu'elle ne semblaient pas contre. (Note du rédacteur : mais lorsque le projet a été présenté, il a été dit que les pistes cyclables n'étaient pas possibles car trop dangereuses à

cause du passage de camions...)

Clément La Dune prend ensuite la parole. Il veut rebasculer le combat idéologique de l'artificialisation des sols sur les aménagements privés plutôt que de critiquer des actions publiques pour un service public. Il veut que le combat écologique soit mené contre le capitalisme plutôt que contre la municipalité.

Christophe Wacheux prend enfin la parole avant de passer au vote. Il s'attaque personnellement à Yoann avant de parler du difficile équilibre à trouver entre les questions écologiques et les questions sociales. Il veut engager une vraie réflexion collective sur ce sujet pour que les contours d'une politique bienveillante aussi bien écologiquement que socialement soit mise en place.

On passe donc au vote.

Budget Communal

BP 21 budget général

Voté à la majorité, les élus de notre groupe votant contre.

Budget Camping

BP 21 Camping

Voté à la majorité, les élus de notre groupe votant contre.

Budget lotissements communaux

BP 21 Lotissement

Voté à la majorité, les élus de notre groupe votant contre.

Pompes Funèbres

BP 21 Pompes Funèbres

Voté à la majorité, les élus de notre groupe votant contre.

Energie photovoltaïque

BP 21 Energie Photo

Voté à l'unanimité.

Validation du rapport de la commission locale des charges transférées (CLECT) du 29 mars 2021 (57mn 19s)

Ci-dessous les délibérations et les détails.

CM 2021-04-01-2 et le Rapport CLECT du 29 mars 2021 ainsi que le tableau

des Attributions de compensation 2021

Yoann demande alors qui est le président de cette commission. Le Maire lui répond que c'est Philippe Lacroix, le président de la commission des finances de la CCPOL.

Voté à l'unanimité.

Modalités de versement de la subvention au CCAS / Exercice 2021 (1h 0mn 4s)

Le Maire propose au Conseil municipal d'effectuer l'ordonnancement de la subvention de la manière suivante :

- 1er acompte 26 416 € en avril 2021
- 2eme acompte 26 417 € en juillet 2021
- solde 26 417 € en décembre 2021

Voté à l'unanimité.

Validation de la convention avec l'ASSJ Omnisports (1h 1mn 2s)

Il est proposé au conseil de valider la convention ci-jointe :

ASS OMNISPORTS

Voté à l'unanimité.

Cession Commune - SCI OZPINAR Gestion Chez Jouy DZ n° 80 (1h 1mn 55s)

Cette délibération annule et remplace une délibération votée en décembre 2013 (2013/141).

Ci joint la décision, et une photo du plan pour situer la parcelle.

CM 2021-04-01-3



Yoann demande quelle est la différence entre cette délibération et celle de 2013 qu'elle annule (puisque nous n'avons pas eu la délibération de 2013). Le Maire répond que ce n'est plus le même acheteur, ni le même prix, le premier acheteur n'ayant jamais finalisé l'achat, et le prix ayant été réévalué.

Voté à l'unanimité.

Cession Commune - BOUNY Jérôme - Rue de Nontron - AH n° 247 (1h 3mn 19s)

Cette décision fait suite à la décision de déclassement de la précédente réunion.

CM 2021-04-01-4

Voté à l'unanimité.

Cession Commune — SCI Immobilière Nontron — Rue de Nontron — AH n° 246 (1h 5mn 54s)

Cette décision fait suite à la décision de déclassement de la précédente

réunion.

CM 2021-04-01-5

Voté à l'unanimité.

Création d'un potager en régie communale — Demande de subventions au département au titre du contrat départemental de développement intercommunal (CDDI) (1h 7mn 25s)

Avant de présenter la délibération, Alex Gerbaud tient à souligner la pertinence de ce projet.

Dans le cadre de son programme électoral 2020, la municipalité de la ville de Saint-Junien s'est engagée en faveur du développement d'un potager municipal. Le travail de réflexion menée a permis de jeter les bases de concrétisation de cette opération, en ayant au préalable élargi la connaissance et les objectifs du dossier et mené la concertation nécessaire. Par cette action, la collectivité souhaite affirmer son engagement en faveur de la prise en compte de la qualité des produits pour la création des repas réalisés par son restaurant municipal. Le développement de ce qui est qualifié de circuit court est aussi un aspect prioritaire du projet. L'intégration d'une production avec le label bio est l'objectif retenu, doublé de la volonté de satisfaire à terme 80 % des besoins du restaurant municipal.

Il est proposé ici de valider la création d'un potager municipal et de valider son plan de financement, tous deux détaillés ci-dessous. (coût total de 126 000 €, avec une participation de la commune à hauteur de 75%)

CM 2021-04-01-6

(1h 13mn 18s) Clémence Pique prend alors la parole :

Monsieur le maire, mes cher·e·s collègues, Nous nous réjouissons de voir que le projet de potager municipal avance malgré les difficultés liées à la situation actuelle. Nous rappelons que nous défendons une alimentation saine et produite localement ; c'est d'ailleurs la trajectoire dans laquelle s'investissent déjà les équipes de la cantine scolaire, et la création d'un potager municipal est une étape fondamentale pour permettre à la collectivité de fournir des produits bios et de qualité au restaurant municipal.

Nous souhaitons savoir s'il y a eu d'autres avancées par rapport à ce qui avait été présenté en commission travaux-bâtiments-aménagement durable. Le début de la mise en production est-il toujours prévu pour 2022, date qui avait été évoquée lors de la commission ? De même, vous indiquez une volonté de satisfaire à terme 80 % des besoins du restaurant municipal : nous nous félicitons de cet objectif, par contre quel est le calendrier prévu pour l'atteindre ? Nous espérons aussi que les 20 % des besoins restants seront couverts par des produits bios et autant que possible produits localement.

Enfin, si c'est bien l'île de Chaillac qui est retenue pour ce projet, où en sont les discussions menées avec la communauté de communes à ce sujet ? De plus, comme il n'est pas à ce jour prévu que des travaux soient faits sur les bâtiments de l'île, y aura-t-il des investissements faits ultérieurement par la POL sur ces bâtiments qui pourraient être utilisés dans le cadre des activités du potager ? Si oui, à quelle échéance approximative cela sera-t-il fait ?

M. Allard lui répond qu'une partie des réponses sont déjà dans le dossier. Cela sera basé à l'île de Chaillac, les négociations avec la CCPOL sont bien avancées puisque le bureau de la CCPOL a validé le projet pour être d'abord communal et après éventuellement intercommunal. Il y aura un recrutement d'un chef de culture en statut de contractuel sur 2 ans dans le deuxième semestre de l'année 2021 et les modalités précises seront vues avec lui, y compris les délais pour arriver aux 80 % des besoins du restaurant municipal. Les travaux seront fait également en fonction des besoins validés par le chef de culture. Pour les 20 % restants, la municipalité fera de son mieux, mais cela est soumis aux règles des appels d'offres.

Thierry Granet se félicite ensuite de la création de ce projet et rappelle que c'était un point majeur du projet de la majorité.

Yoann rappelle aussi qu'on est tous d'accord, que c'était un point de convergence pendant la campagne et que ce sera un point de convergence pendant le mandat, car c'est un projet extrêmement intéressant et novateur.

Pierre Allard en est ravi, mais regrette que nous n'ayons pas voté les crédits pour le mettre en place. (Note du rédacteur : il n'a donc pas compris que nous pouvons soutenir des projets quand ils sont bons, mais pas voter un budget complet parce qu'un budget c'est un **ensemble** de choix et que nous n'approuvions pas cet ensemble, qui ne nous permet pas

de rentrer dans le détail de ce que l'on soutient ou pas.)

Esther Rasoa Fenosoa prend ensuite la parole pour demander si on ne pourrait pas demander aux personnes âgées le désirant de faire du bénévolat pour transmettre leur savoir. Elle demande pourquoi ne pas les inclure dans le projet. Le Maire lui répond que le projet prévoir justement de l'intégration sociale (en lien avec les associations d'insertion), mais c'est une piste d'évolution à envisager. Christophe Wacheux ajoute que les personnes retraitées sont déjà sollicitées dans les jardins familiaux pour partager leur savoir.

Voté à l'unanimité.

Demandes de subventions au Département dans le cadre des CTD 2021 (1h 24mn 33s)

M. le Président du Conseil départemental de la Haute Vienne a fait connaître, par courrier du 5 mars 2021, que la programmation des aides aux communes et des grosses réparations sur les voies communales (GRVC) pouvait être complétée par la prise en compte de nouvelles opérations. Celles-ci peuvent concerner des travaux d'assainissement, de réhabilitation ou de construction de bâtiments, de sécurité en matière de voirie, d'éclairage public, etc.

Il est proposé de solliciter des subventions pour les opérations suivantes :

- Palais des sports : système de sécurité incendie et réhabilitation du parquet
- Réfection et isolation de la couverture du bâtiment de l'ALSH accueillant les enfants de moins de 6 ans
- Travaux de grosses réparations sur les voies communales (GRVC)

Voici le détail de ces opérations (Note du rédacteur : notez qu'il y a des erreurs de copié-collé dans les documents joints, il faut remplacer CCPOL par Autofinancement) :

CM 2021-04-01-7

Nathalie Tarnaud prend la parole pour indiquer que nous ne voterons pas favorablement cette délibérations car nous ne pouvons pas nous positionner sur chaque projet individuellement. Certains nous questionnent, d'autres méritent des précisions dont nous pourrons reparler en commission et d'autres nous conviennent bien. Nous ne nous opposerons bien sûr pas à une demande de subventions, et c'est pourquoi nous nous abstenons.

Le Maire pointe le projet de piste cyclable à l'entrée de Saint-Junien, précisant que les arbres n'allaient pas être touchés, et que c'est la preuve qu'il écoute ce que l'on a à dire...

Philippe Gandois demande s'il est possible de faire passer certains travaux dans le plan de relance. Stéphanie Fourgeaud lui répond qu'après en avoir parlé avec les préfectures, il était préférable de demander plus de subventions DETR sur ce projet car il n'y avait pas d'assurance que ça puisse rentrer dans le cadre du plan de relance. Au final, le montant des subventions obtenues est plus élevé.

Éliane Croci précise qu'une commission travaux se réunira dans la deuxième quinzaine d'avril pour aborder ces sujets en détail.

Voté à la majorité, les élus du groupe Énergie citoyenne s'abstenant.

Projets de travaux dans le cadre du programme d'amélioration du cadre bâti du patrimoine communal — Demande de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) (1h 32mn 41s)

Les opérations ont pour objet des travaux de rénovation, d'aménagement de bâtiments ou la mise à niveau d'installations sportives. L'exécutif communal souhaite prioriser les opérations permettant une amélioration du cadre bâti et la réduction de la facture énergétique.

La commune de Saint-Junien entreprendra la réalisation de ces travaux en 2021 et dépose des demandes d'aides financières auprès des services de l'état aux titres de la DETR et de la DSIL et auprès du département au titre des CTD.

Les travaux suivants sont prévus dans ce cadre :

- L'accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H) : désamiantage et réfection du circuit de chauffage
- L'hôtel de ville : amélioration de l'isolation thermique (protection contre la chaleur)
- Le stade municipal : désamiantage d'anciens vestiaires et remplacement de menuiseries
- Le palais des sports : installation d'un système de sécurité incendie

Les détail ci-dessous :

CM 2021-04-01-8

Voté à l'unanimité.

Tableau des emplois au 1er mai 2021 (1h 37mn 30s)

Il est proposé de valider le tableau des emplois ci-dessous (essentiellement des avancements de grade).

CM 2021-04-01-9

Voté à l'unanimité.

Fourniture et livraison de repas à la commune de Chaillac sur Vienne (1h 39mn 05s)

Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable à la demande exceptionnelle du Maire de Chaillac d'avoir les repas de son école qui soient fournis par le restaurant scolaire de Saint-Junien durant la crise Covid.

Il est également proposé de fixer le prix unitaire des repas à 3,16 € HT, ce tarif comprenant le coût de la livraison.

Voté à l'unanimité.

Remerciements

Pas de remerciements cette fois-ci.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

Decisions-CM20210401

Questions Diverses

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre Allard annonce la clôture de la séance à .

Articles récents

- Vente de la Giboire : les dernières actualités
- Réunion du Conseil Communautaire POL du 30 septembre 2025
- Réunion du Conseil Municipal du 23 septembre 2025
- Réunion du Conseil Municipal du 26 juin 2025
- Restez informés !

Archives

- <u>octobre 2025</u> (2)
- <u>septembre 2025</u> (1)
- <u>juin 2025</u> (6)
- <u>mai 2025</u> (1)
- avril 2025 (2)
- mars 2025 (3)
- <u>février 2025</u> (2)
- janvier 2025 (1)
- <u>décembre 2024</u> (2)
- <u>novembre 2024</u> (4)
- juin 2024 (3)
- mai 2024 (1)
- <u>avril 2024</u> (2)
- <u>mars 2024</u> (3)
- <u>février 2024</u> (5)
- <u>décembre 2023</u> (1)
- novembre 2023 (2)
- <u>septembre 2023</u> (1)
- <u>juin 2023</u> (1)
- mai 2023 (2)
- <u>avril 2023</u> (3)
- mars 2023 (1)
- février 2023 (2)
- <u>janvier 2023</u> (1)
- <u>décembre 2022</u> (5)
- novembre 2022 (2)
- <u>septembre 2022</u> (1)
- <u>juillet 2022</u> (3)
- <u>juin 2022</u> (3)
- <u>avril 2022</u> (2)
- mars 2022 (2)
- février 2022 (2)
- <u>janvier 2022</u> (2)
- <u>décembre 2021</u> (1)
- <u>novembre 2021</u> (2)
- <u>octobre 2021</u> (1)
- <u>septembre 2021</u> (1)
- <u>juin 2021</u> (1)
- mai 2021 (2)
- <u>avril 2021</u> (3)
- mars 2021 (5)
- <u>février 2021</u> (3)
- <u>décembre 2020</u> (2)
- <u>novembre 2020</u> (2)
- <u>octobre 2020</u> (3)
- <u>septembre 2020</u> (1)
- <u>juillet 2020</u> (1)
- <u>juin 2020</u> (6)

- <u>mai 2020</u> (1)
- <u>avril 2020</u> (1)

Méta

- <u>Connexion</u>
- Flux des publications
- Flux des commentaires
- <u>Site de WordPress-FR</u>

Rechercher



- <u>Politique de confidentialité</u>
- <u>Sitemap</u>
- Facebook
- <u>X</u>
- <u>RSS</u>